SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

Règlement 2025

Article 1 : Organisateur
La « Treille en Côte Roannaise » est une course nature éco-responsable organisée par l'Amicale Laïque Sportive section AMAR-Renaison (Club UFOLEP) en lien avec les vignerons de la Côte Roannaise dans le cadre du « Fascinant Week-end des vignobles labellisés ». Il vous est possible de contacter l'organisateur à tout moment via le mail treillecoteroannaise@gmail.com

Article 2 : Date, horaires et circuits

La « Treille en Côte Roannaise » aura lieu le samedi 18 octobre 2025 entre Villemontais (42) et Ambierle (42). L'évènement comportera 3 épreuves distinctes :

- La **« Treille en Côte Roannaise »** en relais par équipe de 3 sur 4 étapes entre Villemontais et Ambierle (46km au total)
- L' **« Assemblage »** sur le même parcours par équipe de 3 aussi mais l'équipier 1 fera le parcours en entier, l'équipier 2 se joindra à lui sur les étapes 2-3 et 4 et l'équipier 3 rejoindra le duo pour terminer sur les étapes 3 et 4.
- La **« P'tite Treille »** en relais par équipe de 3 sur 4 étapes entre St Alban les Eaux et Ambierle (28km au total)

Course pédestre :
Informations détaillées sur le site de la course pour les 3 formules : treillecoteroannaise.com
TREILLE en RELAIS, 4 étapes 3 individuelles (14km - 16km - 9km) et la 4ème en équipe (6km ou 2,5km après barrière horaire))
ASSEMBLAGE, 46km-32km-16km
La P'TITE TREILLE (Nouveauté) , 4 étapes, 3 individuelles (10km - 6km - 9km) et la 4ème en équipe (2,5km)

Départs :
Pour les formules TREILLE en RELAIS et ASSEMBLAGE le départ se fera à Villemontais devant la Mairie à 11H.
Pour la formule P'TITE TREILLE le départ se fera à St Alban les Eaux Stade des YS à 11h45

Article 3 : Conditions d'inscription
3-1 : Catégories d'âge

Les juniors nés avant le 31 décembre 2007 peuvent faire les étapes 1 ou 3 sur la formule Treille en Relais et seulement être l'équipier 3 (Départ St Haon-le-Châtel- Ambierle Arrivée) sur la formule Assemblage.
La formule « P'tite Treille » est accessible aux coureurs né(e)s avant le 31 décembre 2009.

- Mineurs : Les mineurs au jour de la course devront s'inscrire avec un PPS pour mineur ou une licence UFOLEP ou FFA attestant de la pratique en compétition courses hors stade.

3-2 : Certificat médical et licences sportives
Conformément à l'article 1-231-3 du code du sport, la participation à la compétition organisation UFOLEP est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive UFOLEP, FFA valable à la date de la « Treille en Côte Roannaise » et précisant la pratique de la course à pied en compétition,
- soit d'un PPS de moins de 3 mois à la date de la Treille en Côte Roannaise (Parcours Prévention Santé) **pps.athle.fr**

Article 4 : Inscriptions : Aucune inscription ne sera enregistrée sur place
Les inscriptions se font en ligne via la plateforme d'inscription Altichrono : https://altichrono.fr/inscriptions-altichrono/

Pour cette 5ème édition, le nombre d'équipes inscrites sera limité à 200 (deux cents). Une liste d'attente sera créée pour désistement éventuel.

Pas de remboursement si annulation pour raison autre que médicale et sur présentation d'un justificatif avant le 25 octobre 2025.

Le nombre d'équipes inscrites sur telle ou telle formule sera déterminé par l'ordre des inscriptions.

Date limite d'inscription le mercredi 15 octobre inclus. Seuls les dossiers complets seront considérés comme inscrits.

4-1 : Coût d'inscription, prestations et cadeaux liés à la participation de la course par l'équipe :
Il est demandé 20€ d'inscription par participant (frais d'inscription de 1€ compris) soit 60€ par équipe de 3 jusqu'au dimanche 28 septembre inclus.

À partir du lundi 29 septembre inclus il sera demandé 25€ d'inscription par participant (frais d'inscription compris) soit 75€ par équipe.

Cadeaux à la remise du dossard le jour de la course (Bouteille de Côte Roannaise, verre INAO gravé…)

Un buffet musical d'arrivée offert (en plus des ravitaillements) et des lots tirés au sort offerts à l'arrivée sur présentation du dossard.

4-2 : Revente ou cession de dossard
Tout engagement est personnel. Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il est donc possible de céder son dossard à un remplaçant à condition de contacter l'organisateur **au plus tard jeudi 16 octobre 2025 à 20h** pour communiquer les nom, prénom, date de naissance, licence UFOLEP ou FFA ou PPS du remplaçant.

Article 5 : Assurance
Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de l'assurance de sa fédération UFOLEP pour la durée de la manifestation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel pendant la journée de l'évènement.

Article 6 : Sécurité
La sécurité et l'assistance médicale aux participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 6bis : Sécurité et transports

Les participants s'engagent à respecter le code de la route pendant la course. Pour les transitions entre les étapes et les passages de relais, pensons à la planète, **chaque équipe s'engage à n'utiliser qu'un seul véhicule** depuis Villemontais ou St Alban les Eaux, lieux des départs. Les autres véhicules, si les équipiers sont arrivés séparément, seront stationnés à Ambierle, lieu d'arrivée, sur le ou les parkings prévus.

Navette prévue si demandée lors de l'inscription pour amener le dernier relayeur d'Ambierle où il aura laissé le véhicule équipe sur St Haon le Châtel pour prendre le départ et accompagner ses 2 équipiers sur les 16 derniers km.

Articles 7 : Chronométrage
Le chronométrage est assuré par Altichrono. Les temps étape par étape et temps total seront disponibles à l'arrivée puis sur le site de l'AMAR-Renaison et d'Altichrono dans les jours qui suivent la course ainsi que sur le site de la course treillecoteroannaise.com

Chaque équipe se verra dotée d'un transpondeur à fixer à la cheville. Les équipes inscrites sur les formules relais (TREILLE et P'TITE TREILLE) devront se le transmettre à chaque point relais.

Attention : pour le parcours en Assemblage, les temps étape par étape seront pris sur le dossard du concurrent effectuant le parcours complet, lui seul portant le transpondeur.

Il est rappelé que les équipes devront franchir en formation complète la ligne d'arrivée.

Le transpondeur sera récupéré par des bénévoles de l'organisation à l'arrivée de la course au théâtre de verdure d'Ambierle (fin étape 4).

Tout transpondeur non rendu sera facturé 50€ à l'équipe l'ayant perdu ou non rendu.

Article 8 : Classement et récompenses individuelles
Les récompenses ne seront offertes qu'aux athlètes présents lors de la remise qui aura lieu entre 16h00 et 17h00 sur le site prévu à cet effet par l'organisateur.

- Pour la formule « ASSEMBLAGE » Les 3 membres de la première équipe dans les catégories féminine, mixte et masculine seront récompensés par un panier garni individuel de produits locaux et un magnum de Côte Roannaise chacun
- Pour les formules « RELAIS TREILLE et P'TITE TREILLE» Les 3 premières équipes des catégories féminine, masculin et mixte seront récompensées par 1 panier garni individuel de produits locaux si le nombre d'équipes inscrites sur la formule dépasse 40. Si Nombre inférieur à 40 alors seules les équipes arrivées première dans chaque catégorie féminine, masculin et mixte seront récompensées. Seuls les équipiers des équipes arrivées premières dans chaque catégorie masculine, féminine et mixte recevront en plus du panier garni, un magnum de Côte Roannaise chacun

Des concurrents seront tirés au sort pour se voir récompensés par des lots qu'ils pourront retirer dès leur arrivée. Ils seront prévenus lors de la remise des dossards.
Des lots de valeurs seront tirés au sort à l'arrivée et ils seront remis sur présentation du dossard correspondant.

Article 9 : Charte du coureur
Tout concurrent est tenu à l'obligation d'aide et d'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Le parcours traversant des propriétés privées, il n'est pas autorisé d'emprunter ces parties là ni avant ni après la date de la course. Cela pourrait remettre en cause l'autorisation de passage donnée par les propriétaires et utilisateurs des parcelles traversées.

Le jour de la course, il est exigé le plus grand respect des lieux traversés (pas de déchets ou autre geste néfaste à la nature des lieux). Merci à vous toutes et tous.

Article 10 : Droit à l'image
Du fait de son engagement, chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation ou de leur publication sur des réseaux sociaux ou sites, sur tous supports y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires ou les réseaux sociaux. Il est précisé qu'aucun logiciel de reconnaissance faciale ne sera utilisé par l'organisateur dans le cadre par exemple de la distribution numérique des photographies prises lors de l'évènement.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative (par exemple mesure sanitaire), soit en cas de force majeure (intempéries....). Dans ce cas, les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement dans les semaines suivant la date prévue de l'épreuve, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, notamment en cas de force majeure (intempéries,….) et/ou pour des raisons de sécurité,.

Article 12 : Pour les formules TREILLE en Relais et ASSEMBLAGE, un temps de passage limite sera posé au km 40 (Domaine des Palais Ambierle) : 15h45 soit 8,4 km/h de moyenne avec 1100 de D+. Les équipes qui arriveront sur ce point après ce temps se verront proposer un parcours restreint (2km500 au lieu de 6) pour arriver sous l'arche d'arrivée comme les autres équipes. Elles seront bien sûr classées après la dernière équipe ayant effectué l'ensemble du parcours et ce, selon leur ordre d'arrivée et non le temps réalisé.

Fait à Renaison , le 22 avril 2025

le Président de l'Amicale Laïque et Sportive de Renaison

Robert Bourchanin

le Président de l'AMAR-Renaison

Christian Marquet